

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la réunion régulière du conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 5 décembre 2011, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

**Présences : MM. Jean-Guy Cyr
Donald Falardeau
Raymond Deslauriers
Lauréat Plante
Normand Parr
Mme France Leblanc**

Monsieur Denis Henry, maire, préside la réunion.

11-12-399 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la réunion régulière tenue le 5 décembre 2011 soit accepté en y ajoutant les points suivants:

- Avis de motion – Règlement abrogeant et remplaçant le règlement 2009-158 concernant les tarifs de compensation du service d'aqueduc et/ou aqueduc-égout;
- Pro-Algue Marine inc. – Demande d'appui pour la cueillette de varech d'échouage sur la berge.

11-12-400 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – RÉUNION RÉGULIÈRE DU 7 NOVEMBRE 2011

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la réunion régulière tenue le 7 novembre 2011 soit accepté, tel que proposé.

11-12-401 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2011

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire tenue le 14 novembre 2011 soit accepté, tel que proposé.

11-12-402 COMPTES À PAYER AU 30 NOVEMBRE 2011

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à la majorité

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 30 novembre 2011 au montant total de 645 875,76 \$ soit acceptée, tel que proposé, en retenant la facture de la firme Lafontaine Leclerc inc. au montant de 280 168,35 \$, jusqu'à l'acceptation finale des travaux.

Je, soussignée, Michelyne Leblanc, trésorière de la Ville de Carleton-sur-Mer, atteste en vertu du présent certificat, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 30 novembre 2011.

Michelyne Leblanc, trésorière

11-12-403.1 RÉUNION RÉGULIÈRE DE JANVIER 2012 - LUNDI 9 JANVIER

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à l'unanimité

QUE la réunion régulière de janvier 2012 aura lieu à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville **le lundi 9 janvier, 20 h.**

11-12-403 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – RÉUNION DU 22 NOVEMBRE 2011

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à l'unanimité

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme consignées au procès-verbal de la réunion qui s'est tenue le 22 novembre 2011.

11-12-404 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est consigné au procès-verbal que tous les membres du conseil municipal qui ont été élus le 1^{er} novembre 2009 ont remis leurs déclarations respectives d'intérêts pécuniaires à titre de membre du conseil municipal dans le délai imparti (5 décembre 2011) conformément à la *Loi sur les élections et référendums* dans les municipalités.

11-12-405 ADOPTION DÉFINITIVE – RÈGLEMENT 2011-205 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE PAR L'AJOUT DES USAGES « UNIFAMILIAL ISOLÉ ET JUMELÉ, BIFAMILIAL ISOLÉ ET TRIFAMILIAL ISOLÉ » DANS LA ZONE 241-HM

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte définitivement le règlement 2011-205 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage par l'ajout des usages « unifamilial isolé et jumelé, bifamilial isolé et trifamilial isolé » dans la zone 241-Hm.

11-12-406 ADOPTION DÉFINITIVE – RÈGLEMENT 2011-206 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE PAR L'AJOUT DES USAGES « INDUSTRIES DU FILM ET DE L'ENREGISTREMENT SONORE » ET « SERVICES DE SYSTÈMES DE SÉCURITÉ » DANS LA ZONE 031-HA ET PAR L'AJOUT DE L'USAGE « SERVICES ADMINISTRATIFS PUBLICS » DANS LA ZONE 029-A

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte définitivement le règlement 2011-206 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage par l'ajout des usages « Industries du film et de l'enregistrement sonore » et « Services de systèmes de sécurité » dans la zone 031-Ha et par l'ajout de l'usage « Services administratifs publics » dans la zone 029-A.

11-12-407

ADOPTION DÉFINITIVE – RÈGLEMENT 2011-210 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2010-169 CONCERNANT L'IMPOSITION D'UNE TARIFICATION POUR LE PATINAGE LIBRE À L'ARÉNA, LE SKI AUX ARPENTS VERTS, LES ACTIVITÉS LIBRES, LES SERVICES DE LOISIRS ET LES AUTRES RESSOURCES MUNICIPALES

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte définitivement le règlement 2011-210 abrogeant et remplaçant le règlement 2010-169 concernant l'imposition d'une tarification pour le patinage libre à l'aréna, le ski aux arpents verts, les activités libres, les services de loisirs et les autres ressources municipales.

11-12-408

DÉROGATION MINEURE – CLAUDINE ALLARD (323F, ROUTE 132 OUEST, ST-OMER – LOT 3 887 001)

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte la demande en dérogation mineure décrite ci-dessous de madame Claudine Allard pour son immeuble situé au 323F, route 132 Ouest à Saint-Omer sur le 3 887 001 du cadastre du Québec :

« La demande consiste à permettre la subdivision du lot 3 887 001 situé au 323F, route 132 Ouest à Saint-Omer, ramenant la largeur du lot à environ 16,70 mètres, alors que le règlement de lotissement exige une largeur de 30,48 mètres, et permettant au lot 3 886 996, situé au 319A, route 132 Ouest, de devenir adjacent à la rue Freddy-Allard sur une largeur de 9,14 mètres. »

11-12-409

DÉROGATION MINEURE – GIOVANNI SORSI (574 BOULEVARD PERRON À CARLETON – LOT 3 547 534)

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal **rejette** la demande en dérogation mineure décrite ci-dessous de monsieur Giovanni Sorsi pour son immeuble situé au 574, boulevard Perron à Carleton sur le 3 547 534 du cadastre du Québec :

« La demande consiste à permettre l'exploitation d'une terrasse commerciale située au 574, boulevard perron. La terrasse est actuellement à environ 10,5 mètres de la résidence voisine, alors que le règlement de zonage prévoit qu'une terrasse commerciale doit se situer à au moins 18 mètres d'une zone résidentielle ou d'une résidence. Actuellement, le bâtiment et la terrasse ont une vocation résidentielle. »

11-12-410

MANDAT DE SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte la convention collective négociée entre la Ville de Carleton-sur-Mer et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Carleton-Saint-Omer pour la période de mai 2011 à avril 2016.

QUE messieurs Denis Henry, maire, Normand Parr, conseiller municipal et Karl LeBlanc, directeur général par intérim, soient autorisés à signer les documents à cet effet.

11-12-411 ADJUDICATION DE CONTRAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES

CONSIDÉRANT que la Ville de Carleton-sur-Mer est partie, avec d'autres villes, à une entente de regroupement conclue le 12 mai 2008 pour une durée de cinq (5) ans soit du 31 décembre 2008 au 31 décembre 2013, pour l'acquisition d'une police d'assurances de dommages avec possibilité de fonds de garantie ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public réalisé par le Regroupement Bas Saint-Laurent / Gaspésie en octobre – novembre 2008 pour le terme du 31 décembre 2008 au 31 décembre 2009 ;

CONSIDÉRANT les conditions de renouvellement obtenues par négociations de gré à gré pour le terme du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012 pour le Regroupement Bas Saint-Laurent / Gaspésie ;

CONSIDÉRANT les recommandations du consultant, *René Laporte & Associés inc.*, à l'effet d'accepter les conditions de renouvellement du Courtier Multi-Plus/Courtage d'assurances Claude Héту inc. pour l'ensemble des couvertures d'assurances de dommages demandées puisqu'elles s'avèrent avantageuses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat d'assurances de dommages de la Ville pour la période du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012 à l'assureur Promutuel via le courtier d'assurances Courtier Multi-Plus/Courtage d'assurances Claude Héту inc.:

<u>Assurances</u>	<u>Assureurs</u>	<u>Courtiers</u>
Biens	Promutuel	Multi-Plus / Claude Héту
Bris des machines	Promutuel	Multi-Plus / Claude Héту
Délits	Promutuel	Multi-Plus / Claude Héту
Responsabilité primaire	Promutuel	Multi-Plus / Claude Héту
Responsabilité complémentaire	Promutuel	Multi-Plus / Claude Héту
Responsabilité municipale	Promutuel	Multi-Plus / Claude Héту
Automobile des propriétaires	Promutuel	Multi-Plus / Claude Héту

De verser, pour le terme 2011 – 2012, la prime de la Ville soit 37 610 \$, incluant les taxes, au mandataire de l'assureur Promutuel soit Courtier Multi-Plus/Courtage d'assurances Claude Héту inc.

De verser, la somme de 12 175 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie en responsabilité civile pour le terme 2011 – 2012 ainsi que la somme de 4 311 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie en biens pour le même terme.

D'autoriser que le maire, la direction générale ou leur remplaçant soient et sont, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

11-12-412 CONCIERGERIE DES ÉDIFICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2012

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat de conciergerie des édifices municipaux pour l'année 2012 à monsieur Ghislain Leblanc, au montant de 31 200 \$, sans taxes.

11-12-413 RESPONSABLE DE L'URBANISME – FIN DE PÉRIODE DE PROBATION

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

QUE la période de probation de monsieur Samuel Landry, au poste de responsable de l'urbanisme, se termine le 15 novembre 2011.

11-12-414 ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE 2012 – 2014 ET DE SON PLAN D'ACTION

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte la politique familiale 2012 – 2014 de la Ville de Carleton-sur-Mer et son plan d'action.

11-12-415 TOULOUSE INC. – DEMANDE DE PAIEMENT NO16 POUR LA NORMALISATION DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à l'unanimité

D'effectuer la demande de paiement n°16 de la firme Toulouse inc. au montant de 677 334,52 \$, taxes incluses, pour la normalisation de l'approvisionnement en eau potable.

11-12-416 PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) 2011-2012

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 10 898,50 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la Ville de Carleton-sur-Mer et que le dossier de vérification a été constitué.

11-12-417 PERMIS D'INTERVENTION – TRAVAUX À L'INTÉRIEUR DE L'EMPRISE DES ROUTES DE TRANSPORTS QUÉBEC – PANIERS À FLEURS 2011 – 2015

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis.

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer demande au ministère des Transports du Québec de lui accorder les permissions de voirie concernant l'installation de panier à fleurs sur leurs lampadaires pour les saisons estivales de 2011 à 2015 inclusivement et qu'elle autorise monsieur Karl LeBlanc, directeur des travaux publics, à signer ces demandes de permis.

11-12-418 ROUTE ST-LOUIS – DÉNEIGEMENT HIVER 2011 – 2012

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser Produits forestiers TEMREX, S.E.C. à effectuer l'entretien hivernal de la route St-Louis entre novembre 2011 et le printemps 2012.

Il est par ailleurs entendu que Produits forestiers TEMREX, S.E.C. devra fournir un contrat avec un entrepreneur en déneigement.

D'autoriser le comité de citoyens de la route St-Louis de déneiger la route St-Louis conformément à leur demande, sous réserve qu'il fournisse à la Ville de Carleton-sur-Mer un contrat avec un entrepreneur en déneigement.

11-12-419 PROMOTEK – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICE D'UN APPAREIL SOLTEK POUR LES ANNÉES 2012 ET 2013

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a fait l'acquisition d'un appareil SOLTEK en septembre 2010 pour être installé à la sortie du banc de gravier de monsieur Rémi Allard;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de services (production de rapports) signé avec la firme Promotek pour cet appareil SOLTEK se termine le 31 décembre 2011;

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la direction générale à l'effet de renouveler, pour un terme de deux ans, le contrat de service avec la firme Promotek, représenté par monsieur Alain Landry, pour la production de huit rapports de base, par année, au coût de 125 \$ chacun (même taux que l'année 2010), plus les taxes applicables.

11-12-420

LA MAISON MAGUIRE POUR PERSONNES HANDICAPÉES INC. – DEMANDE D’APPUI (EXEMPTION TAXES FONCIÈRES)

CONSIDÉRANT QUE La Maison Maguire pour personnes handicapées inc., a obtenu, de la Commission municipale le 12 septembre 2002, une reconnaissance aux fins de l’exemption des taxes foncières pour l’activité exercée au 303A, route 132 Ouest à Saint-Omer ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la révision périodique, La Maison Maguire pour personnes handicapées inc. a fait parvenir, à la Commission municipale le 26 octobre 2011, les documents nécessaires pour cette révision;

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à l’unanimité

QUE le conseil municipal appui la démarche de la Maison Maguire pour personnes handicapées inc., à l’effet que cet organisme obtienne une reconnaissance aux fins d’exemption de taxes foncières, dans le cadre de la révision périodique, pour leur activité exercée au 303A, route 132 Ouest à Saint-Omer.

11-12-421

CPTAQ – DEMANDE D’USAGE AUTRE QUE L’AGRICULTURE (2933217 CANADA INC. – ÉLECTRONIQUE INFOCOM)

CONSIDÉRANT la demande d’usage, autre que l’agriculture, déposée par la firme « 2933217 Canada inc. – Électronique Infocom »;

CONSIDÉRANT QU’ il n’y a pas d’autres endroits appropriés et disponibles hors de la zone agricole pour cette demande;

CONSIDÉRANT QUE la demande présentée est conforme à la réglementation de zonage municipale;

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l’unanimité

QUE le conseil municipal appui la demande d’usage, autre que l’agriculture, déposée par la firme 2933217 Canada inc. – Électronique Infocom concernant le lot 3 548 049, du cadastre du Québec.

11-12-422

MRC D’AVIGNON – ACCEPTATION D’ORIENTATION PRÉLIMINAIRE ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS (CPTAQ)

CONSIDÉRANT QUE la MRC d’Avignon a adopté une résolution le 8 février 2011 afin de soumettre une demande à la CPTAQ pour l’implantation de résidences sur son territoire, en vertu des dispositions de l’article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), soit pour une demande à portée collective ;

CONSIDÉRANT QU’ il s’agit de la deuxième demande déposée par la MRC d’Avignon, une première entente sur les îlots déstructurés ayant déjà été conclue par une décision rendue le 28 octobre 2008 ;

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l’unanimité

QUE le conseil municipal accepte l'orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dans le dossier numéro 371952 relatif à l'article 59 de la LPTAA en regard de la zone agricole de la MRC d'Avignon (référence : îlots déstructurés).

11-12-423 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CARLETON-SAINT-OMER – DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE 2012

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte le rapport budgétaire déposé par l'Office municipal d'habitation de Carleton-Saint-Omer pour son exercice 2012.

11-12-424 PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS – INSCRIPTION

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer désire participer au *Programme Climat municipalités* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

De réaliser un inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) et un plan d'action pour réduire ces émissions conformes aux exigences énumérées dans les annexes 1 et 2 du *Programme Climat municipalités* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). La réalisation de l'inventaire et du plan d'action est conditionnelle à l'acceptation par le ministère de la demande d'aide financière sollicitée par la Ville de Carleton-sur-Mer.

11-12-425 PARADE DU PÈRE NOËL – AUTORISATION DE LA PARADE POUR LE 18 DÉCEMBRE

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer autorise le Club Lions de Carleton à utiliser le réseau routier municipal et la route 132 pour la parade du père Noël prévue le dimanche 18 décembre 2011.

11-12-426 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2009-158 CONCERNANT LES TARIFS DE COMPENSATION DU SERVICE D'AQUEDUC ET/OU AQUEDUC-ÉGOUT

Monsieur Normand Parr donne un avis de motion qu'il sera présenté à une réunion subséquente de ce conseil un règlement abrogeant et remplaçant le règlement 2009-158 concernant les tarifs de compensation du service d'aqueduc et/ou aqueduc-égout.

11-12-427 PRO-ALGUE MARINE INC. – DEMANDE D'APPUI POUR LA CUEILLETTE DE VARECH D'ÉCHOUAGE SUR LA BERGE

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à l'unanimité

D'appuyer la demande de Pro-Algue Marine inc. concernant leurs démarches afin de renouveler leur certificat d'autorisation de récolte d'algues marines d'échouage auprès des ministères concernés.

De permettre à Pro-Algue Marine inc. de récolter les algues en accédant par les terrains de la ville.

11-12-428

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

Onze personnes ont assisté à la réunion régulière et trois demandes ont été formulées :

- Mme Reine Degarie concernant du gravier projeté sur son gazon le long de la 132;
- M. Jean-Guy Leblanc concernant les permis émis pour les pentes abruptes;
- M. Gérald Boudreau concernant l'avenue du Phare, la nouvelle convention collective et le budget 2012.

11-12-429

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE (19 DÉCEMBRE À 19 H 30)

À 21 h 06, il est proposé par monsieur Lauréat Plante d'ajourner l'assemblée au lundi 19 décembre, 19 h 30, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

Accepté à l'unanimité.